

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

10 décembre 2024

Date d'affichage

24 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON (arrivée à 22h00), Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, M. Benoît LAVARDE qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°12/01 : SUPPRESSION D'UN POSTE
PERMANENT VACANT**

⇒ Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu de la mutation d'un adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au syndicat scolaire de l'Elle,

⇒ Madame le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du CST réuni le 28 novembre 2024,

DECIDE à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20241217-DE20241201-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception en préfecture : 23/12/2024

- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet resté vacant suite à la mutation de l'agent au syndicat scolaire de l'Elle.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Floriane VISART DE BOCARMÉ</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	 